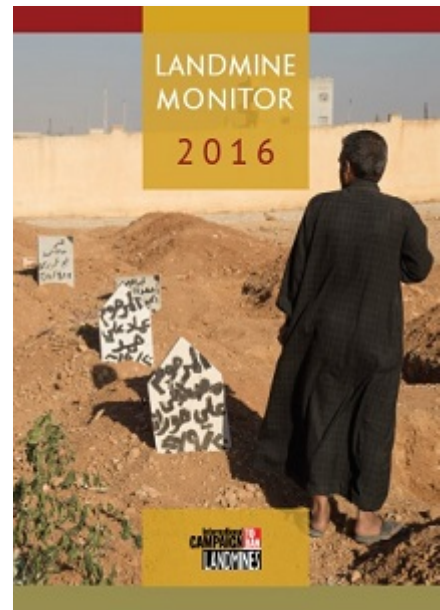


## Principales Conclusions– Rapport 2016 de l'Observatoire des mines

Le rapport 2016 de l'Observatoire des mines (*Landmine Monitor 2016*) détaille les progrès réalisés en vue d'atteindre un monde exempt de mines, mais il signale également que le nombre de victimes relevé sur l'année 2015 est le plus élevé de la décennie alors que le financement de l'action contre les mines est tombé à son niveau le plus bas en dix ans. Le rejet des mines antipersonnel reste la norme internationale même si des groupes armés non étatiques et un petit nombre d'États non parties au Traité d'interdiction des mines utilisent cette arme. Plusieurs pays continuent de déminer leurs zones contaminées par les mines, cependant les efforts de déminage se sont ralentis en 2015 et très peu d'États parties semblent être en mesure de respecter leurs délais de déminage.



### Statut du Traité

Il y a 162 États parties au Traité d'interdiction des mines et un État signataire qui ne l'a pas encore ratifié, les Îles Marshall.

- Au cours de la période documentée, il n'y a pas eu de nouvelles ratifications ou adhésions au Traité. Oman est le dernier pays à y avoir adhéré, en août 2014.
- En mars 2016, il a été annoncé que le cabinet des ministres du Sri Lanka avait approuvé son adhésion au Traité d'interdiction des mines, mais en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016, l'instrument d'adhésion n'avait toujours pas été déposé.

### Utilisation

L'utilisation de mines antipersonnel reste un phénomène relativement rare.

- Il n'y a pas eu de nouvelle utilisation confirmée de cette arme par un État partie entre octobre 2015 et octobre 2016.
- Les forces gouvernementales de la Corée du Nord, du Myanmar, et de la Syrie - tous États non parties au Traité d'interdiction des mines - ont encore utilisé des mines antipersonnel au cours de l'année passée.

Au cours de l'année écoulée, des groupes armés non étatiques ont utilisé des mines antipersonnel dans 10 pays : en Afghanistan, en Colombie, en Iraq, en Libye, au Myanmar, au Nigéria, au Pakistan, en Syrie, en Ukraine, et au Yémen.

- Les groupes armés non étatiques ont principalement utilisé des mines improvisées, également appelées engins explosifs improvisés (EEI) déclenchés par les victimes elles-mêmes, et des pièges – plutôt que des mines antipersonnel manufacturées. De tels dispositifs sont interdits par le Traité d'interdiction des mines car ils explosent du fait de la présence, de la proximité ou du contact avec une personne.
- L'Observatoire des mines a comptabilisé des nouvelles utilisations de mines, mais sans pouvoir vérifier de façon indépendante ces allégations, dans les États parties suivants : le Cameroun, le Niger, les Philippines, le Tchad, et la Tunisie, ainsi que dans les États non parties suivants : l'Arabie Saoudite, et l'Iran.

## **Victimes**

En 2015, il y a eu une forte augmentation du nombre de personnes tuées ou blessées par des mines, des EEI déclenchés par les victimes qui agissent principalement comme des mines antipersonnel (également appelés mines improvisées), des restes d'armes à sous-munitions, et d'autres restes explosifs de guerre.

- En 2015, l'Observatoire des mines a recensé 6 461 victimes de mines ou de restes explosifs de guerre, dont au moins 1 672 ont été tuées, ce qui constitue une augmentation de 75% par rapport au nombre de victimes recensées en 2014. Le nombre total révisé de victimes recensées en 2014 était de 3 695 victimes.
- La forte hausse du nombre de victimes en 2015 est due à une augmentation du nombre de victimes enregistrées dans les conflits armés en Libye, en Syrie, en Ukraine, et au Yémen. L'augmentation reflète aussi une plus grande disponibilité des données sur les victimes, notamment au travers d'enquêtes systématiques sur les personnes blessées en Libye et en Syrie en 2015.
- Le nombre total de victimes enregistrées en 2015 constitue le total annuel le plus élevé depuis 2006.
- Le nombre total annuel de victimes de mines improvisées en 2015 est le plus élevé jamais enregistré par l'Observatoire des mines.

En 2015, des victimes ont été identifiées dans 56 États et cinq autres territoires, dont 37 États parties au Traité d'interdiction des mines.

- La grande majorité des victimes de mines et de restes explosifs de guerre recensées dont le statut était connu était des civils (78%), un niveau comparable à ceux des deux années précédentes.
- En 2015, les enfants représentaient 38% de toutes les victimes civiles dont l'âge était connu.
- Les victimes de sexe féminin représentaient 14% du nombre total de victimes dont le sexe était connu, une légère augmentation par rapport aux niveaux enregistrés ces dernières années.
- Environ 60% des accidents recensés mondialement ont eu lieu dans des États parties au Traité, contre 70% en 2014.
- Depuis que l'Observatoire des mines a commencé à documenter le nombre de victimes en 1999, plus de 100 000 victimes de mines et de restes explosifs de guerre ont été recensées, dont plus de 73 000 nouveaux survivants.

## **Soutien à l'action contre les mines**

En 2015, les donateurs et les États contaminés ont contribué environ 471,3 millions de dollars américains dans le cadre du soutien international et national pour la lutte antimines, une diminution de 139 million de dollars (23%) par rapport à 2014. Le soutien à la lutte antimines a diminué pour la troisième année consécutive, et a atteint son niveau le plus bas depuis 2005.

Trente-cinq donateurs ont fourni 340,1 million de dollars en assistance internationale pour la lutte antimines dans 41 États et trois autres territoires. Cela représente une diminution de presque 77 millions de dollars par rapport à 2014. C'est la première fois depuis 2005 que l'assistance internationale passe sous la barre des 400 millions de dollars.

- Les cinq plus grands contributeurs à la lutte antimines—les États-Unis, le Japon, l'Union européenne (UE), la Norvège, et les Pays-Bas—ont représenté 71% de l'ensemble des financements internationaux en 2015, avec un total de 240 millions de dollars.

- Treize donateurs ont diminué leurs financements en 2015, notamment l'UE et la Norvège représentant 74% de la baisse globale (soit un total de 57 millions de dollars).
- Les cinq plus grands bénéficiaires de l'aide internationale—l'Afghanistan, l'Iraq, la République démocratique populaire lao, le Cambodge, et la Syrie—ont reçu 161,9 millions de dollars, soit 48% des contributions internationales en 2015.
- L'Afghanistan a reçu plus de contributions que n'importe quel autre pays pour la treizième année consécutive.
- En 2016 se sont tenues trois conférences internationales des donateurs, pendant lesquelles ceux-ci se sont engagés à affecter des ressources pour soutenir la lutte antimines ainsi que l'Unité d'appui à l'application du Traité. Alors que cela représente un nombre sans précédent d'événements de ce genre, il n'est pas encore possible de déterminer quel sera l'impact de ces conférences sur le soutien global à la lutte antimines en 2016 et dans les prochaines années.

Quatorze États affectés ont rapporté avoir contribué 131,2 millions de dollars pour le soutien national de leur programme de lutte antimines, soit une diminution de 62 millions de dollars par rapport à 2014.

## **Contamination et déminage**

En octobre 2016, 64 États et autres territoires étaient contaminés par des mines antipersonnel.

- Cela comprend 36 États parties au Traité d'interdiction des mines, 24 États non parties au Traité, et quatre autres territoires non reconnus internationalement. C'est une augmentation par rapport aux 61 États et territoires contaminés en 2015.
- Cette augmentation est le résultat de la nouvelle utilisation de mines antipersonnel, notamment des mines improvisées, au Nigéria, et de l'acquisition de nouvelles données concernant une contamination préexistante au Mozambique et aux Palaos.
- Une contamination massive par les mines antipersonnel (correspondant à une contamination totale supérieure à 100km<sup>2</sup> par pays) est présumée en Afghanistan, en Angola, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Croatie, en Iraq, au Tchad, en Thaïlande, en Turquie, ainsi qu'au Sahara occidental.

Environ 171 km<sup>2</sup> de terres contaminées ont été déminées en 2015, une diminution par rapport aux 201 km<sup>2</sup> rapportés en 2014.

- En 2015, environ 158 000 mines antipersonnel et quelque 14 000 mines antivéhicule ont été détruites dans le cadre d'opérations de déminage.
- Comme en 2014, la plus grande partie du déminage des zones contaminées a été réalisée en Afghanistan, au Cambodge, et en Croatie, qui ont comptabilisé 70% du déminage enregistré.
- Il n'est pas possible d'attribuer le ralentissement du déminage pour l'année 2015 à une seule cause, mais la réduction conséquente des fonds disponibles pour la lutte antimines a probablement joué un rôle majeur.
- Au cours des cinq dernières années, environ 960 km<sup>2</sup> de terres contaminées ont été déminés. Approximativement 1,3 million de mines antipersonnel et plus de 66 000 mines antivéhicule ont été détruites dans le cadre d'opérations de déminage.

Vingt-six États parties, un État non partie, et un autre territoire non reconnu internationalement ont achevé le déminage de toutes leurs zones minées depuis que le Traité d'interdiction des mines est entré en vigueur en 1999.

- Un État, l'Ukraine, est en violation de l'article 5 du Traité d'interdiction des mines car elle n'a pas respecté sa date butoir de déminage (1<sup>er</sup> juin 2016) et n'a pas demandé de prorogation de date butoir.
- Cinq États parties ont obtenu une prorogation de leur date butoir de déminage lors de la quatorzième Assemblée des États parties en 2015 : Chypre, l'Éthiopie, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Deux États parties ont déposé une demande de prorogation en 2016, en attente d'approbation lors de la quinzième Assemblée des États parties : le Niger et le Pérou.
- Seuls quatre États parties semblent être en mesure de respecter leurs délais de déminage tels que prévus par l'article 5 du Traité : l'Algérie, le Chili, l'Équateur, et la République démocratique du Congo.

### **Assistance aux victimes**

La plupart des États parties au Traité d'interdiction des mines ayant un nombre considérable de victimes de mines ont souffert d'un manque de ressources adéquates pour remplir les engagements prévus dans le cadre du Plan d'Action de Maputo 2014-2019. Les conclusions rapportées ci-dessous concernent les 31 États parties ayant un nombre important de victimes de mines.

- Des enquêtes localisées pour améliorer la compréhension des besoins des victimes de mines ont continué dans la plupart des États parties.
- Environ deux tiers des États parties ont mis en place des mécanismes de coordination ou des plans nationaux appropriés en vue d'améliorer les efforts pour aider les victimes des mines et mettre en œuvre leurs droits. Cependant, les plans d'action pour l'assistance aux victimes au Burundi, en Croatie, en Ouganda, et au Sénégal ont expiré et n'ont toujours pas été renouvelés ni révisés en 2015, tandis que les plans d'action d'assistance arrivés à expiration en Afghanistan et au Soudan n'ont toujours pas été mis à jour depuis 2011.
- Dans la plupart des États parties, les efforts d'assistance aux victimes ont été intégrés dans les efforts plus vastes concernant les droits des personnes handicapées et de développement, au travers notamment d'une coordination collaborative, d'une planification combinée, et de la participation des survivants. Malheureusement, cette intégration n'a pas abouti à une mobilisation suffisante de fonds et de ressources pour combler le vide grandissant entre l'assistance disponible et les obligations des États vis-à-vis des victimes.
- Dans pratiquement tous les États parties, des survivants ont participé aux processus de coordination qui impactent leurs vies, bien que dans de nombreux pays leur participation doive être mieux soutenue, notamment en ce qui concerne leurs rôles dans les mécanismes de prise de décision. De nombreux États parties doivent encore démontrer qu'ils font leur maximum pour augmenter la participation des survivants dans tous les domaines pertinents.
- Plus de la moitié des États parties ont inclus dans leurs rapports de transparence couvrant l'année civile 2015 des informations sur leurs activités d'assistance aux victimes et sur les progrès réalisés. Cependant les États parties doivent encore commencer à concrètement rendre compte d'un calendrier précis, d'objectifs mesurables et des progrès atteints pour remplir leurs buts d'assistance aux victimes.

### **Destruction des stocks**

Collectivement, les États parties ont détruit plus de 51 millions de mines antipersonnel stockées, dont plus de 2,1 millions en 2015.

- Quatre États parties possèdent plus de sept millions de mines antipersonnel en attente d'être détruites : l'Ukraine (5,4 millions), le Belarus (1,5 million), la Grèce (643 265), et Oman (15 734). L'Ukraine, le Belarus, et la Grèce ont dépassé leur date butoir pour la destruction des stocks prévue par le Traité.
- L'Observatoire des mines estime que pas moins de 31 des 35 États non parties au Traité d'interdiction des mines stockent des mines antipersonnel. En 1999, l'Observatoire des mines estimait que, collectivement, les États non parties stockaient environ 160 millions de mines antipersonnel, mais à ce jour le total global pourrait être inférieur à 50 millions.

### **Transfert et production**

L'Observatoire des mines a identifié 11 États comme producteurs de mines antipersonnel, ce qui reste inchangé par rapport au rapport précédent : la Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud, Cuba, l'Inde, l'Iran, le Myanmar, le Pakistan, la Russie, Singapour, et le Vietnam.

- La plupart de ces pays ne sont pas considérés comme des producteurs actifs de mines mais se réservent le droit d'en produire. Ceux qui sont les plus susceptibles d'avoir une production active sont : la Corée du Sud, l'Inde, le Myanmar, et le Pakistan.
- Les groupes armés non étatiques, notamment en Afghanistan, en Colombie, en Iraq, au Myanmar, au Nigeria, au Pakistan, en Somalie, et en Syrie, produisent des mines antipersonnel, dont des EEI déclenchés par les victimes (mines improvisées).

Depuis le milieu des années 1990, une norme *de facto* interdisant les transferts de mines antipersonnel entre États s'est installée.

- L'utilisation de mines antipersonnel manufacturées en Ukraine et au Yémen, tous deux États parties ayant détruits leurs stocks déclarés, indique qu'il existe des transferts illicites qui ont eu lieu soit en interne entre les acteurs, soit en provenance de sources externes à ces pays.

### **Rapports de transparence**

En date du 15 octobre 2016, seulement 45% des États parties avaient soumis leur rapport annuel de transparence pour l'année civile 2015 tel que requis par le Traité, une légère augmentation par rapport à l'année précédente (41%).

- Un total de 89 États parties n'ont pas soumis leurs rapports de transparence pour l'année civile 2015.